

# Dossiers de reconnaissance de catastrophe naturelle pour état de sécheresse



La mairie de Layrac sur Tarn vous informe que des dossiers de reconnaissance de catastrophe naturelle pour état de sécheresse peuvent être déposés à l'accueil de la Mairie jusqu'au 30 novembre 2018.

Le dossier devra comporter un courrier avec vos coordonnées ainsi que le descriptif du sinistre. Vous devez y joindre les photos correspondantes.